

**AUTORISATION PARENTALE - DECHARGE DE RESPONSABILITE
COURSE MARMAY AN LER DU 12 OCTOBRE 2024**

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète)

Numéros de téléphone où je peux être joint toute la journée :
agissant en qualité de :

- père,
- mère,
- ou tuteur.

(rayer la mention inutile)

Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Né(e) le (date et lieu de naissance)

demeurant à (adresse complète)

- Autorise l'enfant à participer à la course MARMAY AN LER du 12 octobre 2024.
- Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur de la course MARMAY AN LER concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnées ou subis par l'enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.
- Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'organisateur de la course MARMAY AN LER.
- Autorise expressément l'organisateur de ou ses ayants-droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon enfant dans le cadre de la course MARMAY AN LER en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.
- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la course MARMAY AN LER.

Le parent, signe, date et écrit lu et approuvé (ci-dessous) :

Cette autorisation et une pièce d'identité du participant et / ou de son représentant légal sont à apporter le jour de l'évènement pour le retrait du dossard.